



RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU COL
POUR SON ACTIVITE D'OFS EN
NOUVELLE-AQUITAINE

Agrément délivré par arrêté du préfet de région en date du
20.10.2020

Approuvé par le CA du COL du 21.05.2026 et l'AG du COL du 23.06.2026

De la S.C.I.C H.L.M « LE COL – AGREMENT activité OFS en NOUVELLE-AQUITAINE »

Le C.O.L, S.C.I.C HLM, a été agréé OFS par le préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine suite à la délivrance d'un arrêté en date du **20.10.2020**.

Elle inscrit son activité d'OFS comme activité complémentaire dans le cadre des dispositions de l'article L.329-1 du code de l'urbanisme et à ce titre poursuit un but d'intérêt général et d'utilité sociale et en prolongement de son activité d'organisme H.L.M spécialisée dans l'accession sociale depuis sa création en 1951.

CONTENU DU RAPPORT

L'article R329-11 du Code de l'urbanisme précise ce qui suit :

« *L'organisme de foncier solidaire établit chaque année un rapport d'activité, qui est soumis à l'approbation de son organe de décision. Il est adressé au préfet qui a délivré l'agrément au plus tard le 31 juillet de chaque année. Ce rapport d'activité est également adressé, avant la même date, à chacun des préfets des départements dans lesquels intervient l'organisme foncier solidaire.*

Ce rapport contient les éléments suivants :

1° Un compte rendu de l'activité de l'organisme de foncier solidaire, qui porte tant sur son fonctionnement interne que sur ses rapports avec les tiers, notamment ceux mentionnés à l'article Prévisualiser : R. 329-5R. 329-5 ; 2° Les comptes financiers de l'activité relative au bail réel solidaire et de l'activité relative au bail réel solidaire d'activité, certifiés par le commissaire aux comptes ; 3° La liste des preneurs d'un bail réel solidaire ou d'un bail réel solidaire d'activité signé avec l'organisme, comportant, le cas échéant, les baux réels solidaires signés dans le cadre d'une vente réalisée au titre de l'article L. 443-7 du code de la construction et de l'habitation ; 4° Un bilan de l'activité de suivi des preneurs d'un bail réel solidaire ou d'un bail réel solidaire d'activité ; 5° La description des modalités d'information des preneurs de nouveaux baux réels solidaires et baux réels solidaire d'activité ; 6° Si l'organisme de foncier solidaire fait appel public à la générosité, le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public prévu à l'Prévisualiser : article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration ; 7° La liste des libéralités reçues ; 8° Les éléments mentionnés à l'article Prévisualiser : R. 302-15R. 302-15 du code de la construction et de l'habitation permettant d'effectuer le décompte des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire mentionnés au dernier alinéa du IV de l'article L. 302-5 du même code ; 9° La répartition, par opération immobilière réalisée, du nombre de logements en bail réel solidaire et du nombre de locaux en bail réel solidaire d'activité, en précisant les surfaces de plancher qui leur sont dévolues ; 10° Un compte rendu de la mise en œuvre des conditions d'attribution et de contrôle de l'affectation des biens objets d'un bail réel solidaire ou d'un bail réel solidaire d'activité.

Lorsque le rapport d'activité n'a pas été notifié dans le délai mentionné au premier alinéa, ou lorsque le rapport est incomplet, l'autorité administrative peut mettre en demeure l'organisme de foncier solidaire de se conformer à ses obligations dans un délai d'un mois. »

1° Un compte rendu de l'activité de l'organisme de foncier solidaire

1° Un compte rendu de l'activité de l'organisme de foncier solidaire, qui porte tant sur son fonctionnement interne que sur ses rapports avec les tiers, en particulier ceux auxquels il a confié des missions dans les conditions prévues à l'article R329-5 du code de l'urbanisme.

1-1 – Fonctionnement interne

La S.C.I.C HLM COL, Le Comité Ouvrier du Logement (COL), société coopérative d'intérêts collectifs d'habitations à loyers modérés, créée en 1951, a permis à plus de 5 000 familles de se loger. C'est une société à capital variable fondée sur les principes coopératifs de démocratie et de transparence, à l'intérieur de laquelle chaque accédant ou locataire devient coopérateur et peut ainsi participer à la vie de

la société. Véritable généraliste de l'habitat, même si l'accession reste son cœur de métier, interlocuteur privilégié des collectivités, le COL exerce trois métiers complémentaires : Aménageur foncier, Promoteur – Constructeur et Gestionnaire immobilier.

Pour plus de détails sur l'histoire du COL, en annexe les étapes-clés du développement du COL et son dernier rapport financier.

Par ailleurs, le COL est un des membres fondateurs de l'O.F.S sous forme de SCIC SAS dénommé « LA COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE » dont la création en mai 2017 initiée par la constitution de l'association « COL FONCIER SOLIDAIRE » par la SCIC HLM COL et la SDHC, membres fondateurs en mai 2017 et ayant donné lieu à un agrément OFS du Préfet de région Nouvelle Aquitaine par arrêté en date du **03 octobre 2017**, association transformée en SCIC par AGE du 20.02.2019.

La S.D.H.C, Société de Développement de l'Habitat Coopératif est une société anonyme coopérative créée en 1981 par la Fédération nationale des sociétés coopératives d'Hlm (FNSCHLM),

L'outil O.F.S étant porté au niveau national par la Fédération des coopératives H.L.M, l'entrée de la SDHC en mai 2017 dans l'association COL FONCIER SOLIDAIRE a permis de donner plus de visibilité au projet et une meilleure assise compte tenu de la nouveauté de cet outil et des questions d'application qui peuvent surgir dans le temps.

Fort de cette expérience et afin de massifier sa production notamment dans une perspective de réflexion autour de la vente HLM, le COL a souhaité se doter d'un agrément d'O.F.S en propre.

Ainsi, le COL a souhaité se doter d'un agrément d'O.F.S en propre, qui a fait l'objet d'une demande et une obtention d'agrément par arrêté du Préfet en date du **20.10.2020**.

ORGANES DE DECISION DU COL

ASSEMBLEE GENERALE /ACTIONNARIAT DU COL

Son sociétariat est composé d'acteurs privés et publics. La forme juridique du COL, à savoir la S.C.I.C HLM (Société Coopérative d'intérêts collectifs d'habitation à loyers modérés) permet d'assurer un équilibre dans la gestion de la société, ce statut particulier de S.C.I.C permettant :

- D'associer les acteurs du territoire et favoriser les partenariats avec les personnes morales (financiers, entreprises de l'économie sociale et solidaire...) ayant un intérêt à l'objet social de l'organisme Hlm.
- De déconnecter le pouvoir de vote et la participation dans le capital social, ce qui pourrait permettre d'améliorer la structure financière, tout en favorisant l'indépendance et l'esprit coopératif.

Le nombre de voix attribuées à chaque collègue est fixé dans les statuts du COL et non en fonction du capital qu'ils ont apporté :

-Collège 1 : Utilisateurs : 25%

Les utilisateurs, il s'agit de tous les locataires et accédants à la propriété du COL.
Ils sont à ce jour + de 3500.

-Collège 2 : Salariés de la coopérative : 75 salariés environ à ce jour : 10%

-Collège 3 : Collectivités publiques et leurs groupements : 20%

Communauté D'agglomération Pays Basque, Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, Conseil départemental des Landes, Communauté d'agglomération de Pau, Communauté d'agglomération du Sud Pays Basque, Communauté de communes du Seignanx.

-Collège 4 : Organismes et groupements Hlm, organismes d'habitat social : 15%

S.D.H.C, Habitat Réuni, la Chaumière I.D.F, H.L.I, le groupe Essia (Essonne Habitat et Terralia), Habitat 62/59.

-Collège 5 : Organismes financiers, collecteurs 1% et autres : 20%

Le Crédit Mutuel Midi Atlantique, La Caisse d'Épargne, Le Crédit Agricole, Logéo (collecteur 1%), Crédit Coopératif, Arkea.

- Collège 6 : Bénévoles et acteurs publics/privés œuvrant dans le domaine social : 10%

Personnes physiques qualifiées principalement.

Pouvoirs de l'AG : Elle nomme les administrateurs/ approuve les orientations générales de la société/

approuve les comptes et décide de l'affectation des résultats/ modifie les statuts/ approuve la dissolution /liquidation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COL

Le Conseil d'administration du COL est composé de 18 personnes :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque, représentée par Roland HIRIGOYEN.
- M.BERGONHE Thierry (représentant des locataires).
- M.DECREUSE
- Mme DESTOUESSE
- Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, représentée par PINSARD Anthony.
- Chaumière de l'Île-de-France, représentée par HARCOUET Christian.
- Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, représenté par MEYZENC Sylvie
- Crédit Mutuel Midi Atlantique, représenté par ROUBIERE François
- ELISSALDE Cécile.
- Action logement, représenté par Sylvie SERRE
- SALLABERRY Marie-Claire.
- SDHC, représentée par Vincent LOURIER
- SOUHARCE Henri.
- Maite DRIEUX
- Jean Noel LABARRERE
- Patrick NEYBOURGER

Pouvoirs du CA : Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le collège des Censeurs qui assistent au CA sans droit de vote.

- LASSALLE Guy, personne physique, ancien salarié du COL.
- QUERCY Pierre, représentant Habitat Réuni.
- BOURGUINAT Emmanuelle
- HOURQUET Marie-Hélène

Le collège des censeurs :

Il peut y avoir au maximum 5 censeurs tel que cela est décidé dans le règlement intérieur du CA.

Pouvoirs Collège de censeurs : Ces censeurs, personnes qualifiées nommées par le Conseil d'administration en raison de leur expérience ou de leur compétence, sont invités à participer avec voix consultative et non délibérative aux séances du Conseil d'administration et aux commissions dans lesquelles ils seraient désignés. Le règlement intérieur du Conseil d'administration détaille les modalités du régime juridique applicable aux censeurs.

LE COMITE D'ENGAGEMENT DU COL

Membres du CA/CE à voix délibératives

ARNAL Pierre
COELHO Kathy
DARROQUY Jean Baptiste
DECREUSE Dominique
DELPECH Catherine
ELISSALDE Cecile
HARCOUET Chirstian
HUGER Nelly
LABARRERRE Jean Noel
LOURIER Vincent
PENE Jean
ROBBANA Imed
SALLABERRY Marie Claire
SCHNURRENBERGER Colette

SOUHARCE Henri
GUARDINI Laura
MESLE Maurand

Pouvoir du CE : Le CE a un rôle d'expertise, il étudie les opportunités foncières, les études de marchés et émet des recommandations au CA qui adopte le projet et valide l'opportunité foncière ou non.

Les recommandations du CE sont présentées en CA qui adopte ou non les recommandations du CE, entraînant en cas d'accord, la validation du projet immobilier.

En l'espèce, il aura notamment pour mission :

- d'analyser les projets d'acquisition foncière ou immobilière présentés,
- d'adopter le budget prévisionnel de chaque opération retenue ainsi que les plans de financement et de trésorerie,
- de valider le rôle de l'OFS, aménageur ou non, le prix d'acquisition du foncier par l'OFS et le prix de vente des macro-lots aménagés par l'OFS, dans le cas où celui-ci est aménageur ainsi que le montant de la redevance (loyer capitalisé) dans le cadre du BRS opérateur, etc...
- d'adopter le niveau de la redevance preneur retenue dans les conditions d'équilibre de l'opération comprenant les frais de gestion de l'OFS.

LA PRESIDENTE DU COL

La présidente actuelle est Mme ELISSALDE ;

Pouvoir du président : Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

LE DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général actuel est Monsieur ROBBANA Imed, ingénieur ESTP de formation, ce dernier est cadre dirigeant dans le logement social depuis 25 ans et Directeur Général du Col depuis décembre 2011. Ce dernier a occupé des fonctions diverses dans des fonctions de direction et notamment dans les directions de développement et d'investissement lui permettant d'avoir acquis les compétences requises pour analyser les conditions de marchés immobiliers et les bilans financiers relatifs à des opérations immobilières telles que les opérations en BRS.

Pouvoir du directeur général : Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général est comptable des moyens matériels et des capitaux qui lui sont confiés. Il doit se conduire dans leur gestion en toute probité. Il doit faire usage des biens sociaux en conformité avec l'objet social de la coopérative.

Les opérations et montages juridiques et fiscaux doivent être réalisés dans la plus grande clarté et sans que soient recherchés des enrichissements sans cause, dont la poursuite pourrait constituer une infraction pénale.

Aucune opération foncière ou immobilière, ou activité de prestataire de services pour une opération de ce type, ne peut être entreprise par le Directeur Général, le Président du Directoire ou un membre du Directoire, en son nom ou pour son compte, ou au nom ou pour le compte d'une personne ou d'une entreprise avec qui il possède des liens directs ou indirects, sans qu'il en ait préalablement informé par écrit le Président, qui en avise le Conseil d'administration.

REUNIONS DES INSTANCES DE LA GOUVERNANCE du COL en ce qui concerne son activité OFS en Nouvelle-Aquitaine

LE COL a modifié ses statuts lors de l'AGE du 22.06.2020 pour intégrer dans ses statuts en préambule l'engagement de ce dernier dans l'accession sociale sous BRS et sa volonté de massifier sa production de BRS à travers la SCIC HLM COL. Cette décision est intervenue après validation au CA du 12 mars et 27 mai 2020 en ce qui concerne l'accord de ce dernier de demander l'agrément OFS ainsi que de modifier les statuts.

Rapport avec les tiers :

Article R329-5 Code de l'urbanisme :

« L'organisme de foncier solidaire peut décider de confier à un tiers la réalisation des missions définies à l'article R. 329-1 qui ne sont pas réservées par l'article L. 329-1 à un organisme de foncier solidaire. »

NEANT

Les salariés (environ 75 du COL) réalise toutes les missions qui incombent à l'OFS.

Récapitulatif des nouvelles opérations engagées en CE sur les instances de 2025 qui s'ajoutent aux opérations en cours engagées précédemment :

Sur l'année 2025, 5 Comités d'engagement COL se sont tenus et ont traité d'opérations BRS portées par le COL dans le cadre du déploiement de son activité d'OFS.

1- Le CE du 05.03.2025 :

ASCAIN BURDIN : 8 BRS
ITXASSOU ORDOKIA : 8 BRS
BIARRITZ AVENUE DE LA MARNE : 2 BRS
BOUCAU SERRE MUNICIPALES : 8 BRS

2- Le CE du 05.05.2025 :

- NERIGEAN : 19 BRS
- ONDRES S9 : 41 BRS

3- Le CE du 13.06.2025 :

BIDART SIMONENIA : 4 BRS
CIBOURE 4 RUE DE LA LIBERTE : 4 BRS
ONDRES LARTEC : 76 BRS

4- Le CE du 13.10.2025 :

CORISANDE 23 LOG MOD : 13 BRS
CORISANDE 33 VEFA SEPA : 33 BRS
AHETZE : 11 BRS
CIBOURE 1 rue de la tour : 4 BRS
SAINT JEAN DE LUZ TOTAL : 20 BRS
SAINT JEAN DE LUZ MARANON : 19 BRS
ST MARTIN DE SEIGNANX : 11 BRS
Bardos OAP Bourg Sud : 11 BRS SCIAPP
ITXASSOU ORDOKIA : 8 BRS

SAINT PIERRE D'IRUBE ALMINORITZ : 48 BRS
URCUIT : 10 BRS

5- Le CE du 16.12.2024 :

BAYONNE PATXOKI : 8 BRS

Actes terrains signés en 2025 :

Date	Nom du programme	Ville	Nombre de BRS	Prix
12/05/2025	MUSUGORIKOBORDA	USTARITZ	12 BRS	440 752,00 €
11/06/2025	ORDOKIA	ITXASSOU	8 BRS	280 735,50 €
11/06/2025	L'OREE DU YET	ST PAUL LES DAX	10 BRS	1 325 014,40 €
12/06/2025	Jean LISSARD	HASPARREN	7 BRS	1,00 €
08/07/2025	SOCORRI	URRUGNE	37 BRS	1 550 000,00 €
03/10/2025	URCUIT	URCUIT	10 BRS	399 713,00 € HT
28/11/2025	S9	ONDRES	41 BRS	1 314 340,00 € (dont 1 263 319€ log. + 51 020€ act.)
05/12/2025	OSTALERIAKOBORDA	AHETZE	11 BRS	350 000,00 € HT
22/12/2025	UHABIA	BIDART	14 BRS	1 045 120,00 €
30/12/2025	SIMONENEA	BIDART	4 BRS	406 535,00 € HT

Aussi en en 2025 :

0 BRS opérateur a été signé devant le notaire

NB : BRS opérateur que si SCCV/ Si COL est opérateur = pas de BRS opérateur car OFS COL et opérateur COL = même personne morale. Direct BRS preneur dans ce cas.

127 BRS preneurs ont été régularisés.

54 logements en BRS ont été livrés.

Perspectives d'ici 2028 connues à ce jour sur les années à venir sur les CE engagés :

Nom programme	Commune	Année	Nombre de logements BRS
Hirutasuna	Hendaye	2026	24
Henri Martinet	Hendaye	2026	18
Le Vigilant	Bayonne	2026	31
Passionaria	Tarnos	2028	69
Le Bourg	Nérigean	2028	19
Lo Suç	Parentis en Born	2025	18
Bizkarreta	Béhasque	2027	20
Serpa 3	Tarnos	2029	25
Harizpea	Ascain	2028	10
Orx OAP 1	Orx	2028	14
Le clos de la Bécade	Saubrigues	2026	10
Boboyaka	Bègles	2027	15
EYSINES LA FAB	Eysines	2027	42
EYSINES LA FAB	Eysines	2027	22
Urcuit Linague	Urcuit	2027	10

TOTAL logements engagés : 347

2° Les comptes financiers, certifiés par le commissaire aux comptes

**TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES :
ACTIVITES SIEG - ACTIVITES HORS SIEG**

N° DE COMPTE	CHARGES	TOTAL DES CHARGES NON RECUPERABLES N (A VENTILER)	Répartition des charges N		
			Activités SIEG	Dont activité OFS	Activités hors SIEG
			3A	3A bis	3B
1	2	3			
	CHARGES D'EXPLOITATION	65 239 204,48	65 013 924,73	328 856,12	225 279,75
60-61-62	Consommations de l'exercice en provenance de tiers				
60 (net de 609)	Achats stockés :				
601	Terrains	5 017 249,94	5 017 249,94		
602	Approvisionnements	0,00	0,00		
607	Immeubles acquis par résolution de vente, adjud. ou g. de rachat	0,00	0,00		
603	Variation des stocks :				
6031	Terrains	(4 542 951,94)	(4 542 951,94)		
6032	Approvisionnements	0,00	0,00		
6037	Immeubles acquis par résolution de vente, adjud. ou g. de rachat	0,00	0,00		
604	Achats d'études et de prestations de services - Travaux et honoraires	45 136 323,04	45 113 863,83		22 459,21
605-608	Achats liés à la production de stocks immobiliers	490 866,89	490 866,89		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	65 921,37	65 163,63		757,74
6283	Cotisations et prélèvements CGLLS	288 751,00	288 751,00		
61-62 (nets de 619 et 629)	Services extérieurs	5 169 132,50	5 127 611,04	290,00	41 521,46
63	Impôts, taxes et versements assimilés	991 660,98	978 079,64		13 581,04
64	Charges de personnel	5 971 886,10	5 908 248,66	328 566,12	63 417,41
6811-6812	Dotations aux amortissements	5 242 750,71	5 159 207,82		83 542,89
	Dotations aux dépréciations et provisions				
6816	Dépréciations d'immobilisations	0,00	0,00		
6817	Dépréciation des actifs circulants	230 531,21	230 531,21		
68157	Provisions pour gros entretien	999 855,41	999 855,41		
Autres 6815	Autres provisions	76 664,84	76 664,84		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	93 212,51	93 212,51		
651-658	Redevances et charges diverses de gestion courante	7 569,92	7 569,92		
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00		
	CHARGES FINANCIERES	4 989 099,76	4 960 027,49	458 842,78	29 072,27
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00		
681	Charges d'intérêts	4 989 099,76	4 960 027,49	458 842,78	29 072,27
687	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00		
686/688	Autres charges financières	0,00	0,00		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 349 064,64	2 349 064,32	0,00	0,32
671	Sur opérations de gestion	32 871,25	32 871,25		
	Sur opérations en capital				
675	Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés, démolis, remplacés	1 844 271,50	1 844 271,50		
678	Autres	471 921,89	471 921,57		0,32
6871-6876	Dotations aux amortissements	0,00	0,00		
6872-6875	Dotations aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00		
691	PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (SOCIETES)	0,00	0,00		
Autres 69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	72 129,00			72 129,00
	SOUS-TOTAL (1)	72 649 497,88	72 323 016,54	787 698,90	326 481,34
	INSUFFISANCE DE RECUPERATION DES CHARGES (2)	0,00			
	TOTAL DES CHARGES	72 649 497,88	72 323 016,54	787 698,90	326 481,34

(1) Egal à la colonne 3 du compte de résultat sous déduction du compte 703 "récupération des charges locatives" (tableau 3.2.1).

(2) Obtenue par comparaison entre la colonne 3 du compte de résultat (charges récupérables) et le compte 703 (tableau 3.2.1).

TABLEAU DE REPARTITION DES PRODUITS ACTIVITES SIEG - ACTIVITES HORS SIEG

N° DE COMPTE 1	PRODUITS 2	TOTAL DES PRODUITS VENTILER) (A) 3	Répartition des produits N		
			Activités SIEG	Dont activité OFS	Activités hors SIEG
			3A	3A bis	3B
Hors 703	PRODUITS D'EXPLOITATION (hors récupération des charges locatives) :	71 010 652,13	70 419 589,17	758 787,43	591 062,96
70 (net du 709)	Produits des activités :				
701	Ventes d'immeubles	37 787 102,48	37 309 935,79		477 166,67
702 (SEM) / 704 (OHLM)	Loyers	13 628 740,88	13 488 810,89	219 347,77	139 929,97
705	Produits de concession d'aménagement	0,00			
706	Prestations de services	1 296 058,09	1 228 061,98	5 169,48	67 996,11
708	Produits des activités annexes	16 123,90			
71	Production stockée (déstockage)	9 860 811,17	10 251 575,15		(390 963,98)
72	Production immobilisée	3 919 317,18	3 843 097,99	534 270,18	76 219,19
74	Subventions d'exploitation	18 000,00	18 000,00		
78157	Reprises sur provisions pour gros entretien	966 130,00	966 130,00		
Autres 781	Autres reprises	534 486,11	313 771,11		220 715,00
791	Transferts de charges d'exploitation	2 931 404,70	2 931 404,70		
751-754-758	Autres produits de gestion courante	52 677,86	52 677,86		
7583	Produits du dispositif de lissage de la CGLLS	0,00			
755	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00		
	PRODUITS FINANCIERS :	782 296,61	782 296,61	0,00	0,00
761	Des participations	196 718,87	196 718,87		
762	Des autres immobilisations financières	877,82	877,82		
763-764	Des autres créances et des valeurs mobilières de placement	276 928,63	276 928,63		
765-766-768	Autres produits financiers	301 917,79	301 917,79		
786	Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00		
796	Transferts de charges financières	0,00	0,00		
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 856,40	5 856,40		
	PRODUITS EXCEPTIONNELS :	3 467 156,99	3 461 736,58	0,00	5 420,41
771	Sur opérations de gestion	49 614,96	49 614,96		
	Sur opérations en capital :				
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	2 034 869,03	2 034 869,03		
777	Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	822 495,46	817 075,05		5 420,41
778	Autres	560 177,54	560 177,54		
787	Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles	0,00	0,00		
797	Transfert de charges exceptionnelles	0,00	0,00		
	SOUS-TOTAL (1)	75 260 105,73	74 663 622,36	758 787,43	596 483,37
	EXCEDENT DE RECUPERATION DES CHARGES (2)	9 050,18	4 053,57		4 996,61
	TOTAL DES PRODUITS (A)	75 269 155,91	74 667 675,93	758 787,43	601 479,98
	TOTAL DES CHARGES (report du tableau 9.1.1) (B)	72 649 497,88	72 323 016,54	787 698,90	326 481,34
	RESULTAT (A-B)	2 619 658,03	2 344 659,39	(28 911,47)	274 998,64

(1) Egal à la colonne 3 du compte de résultat sous déduction du compte 703 "récupération des charges locatives".

(2) Obtenue par comparaison entre la colonne 3 du compte de résultat (charges récupérables) et le compte 703.

3° La liste des bénéficiaires d'un bail réel solidaire signé avec l'organisme et les conditions de cessions des droits réels au cours de l'exercice

Cf tableau « Tableau FSF COL 31 décembre 2025 » annexé au présent rapport.

PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DES ACQUEREURS BRS COL

Programme	Ville	Date de Livraison	Nbre de logts	Couples	Célibataires	Adultes	Age moyen adultes	Enfants	Age moyen enfants	Revenus moyens	inf PLUS	entre PLUS et BRS	Parcours res.	Apport moyen	Endettement moyen
Maneix	Aydius	août-23	1	0	1	1	30	1	4	1 047 €	100%	0%	0%	77%	30%
Margot	Ciboure	août-23	1	1	0	2	36	1	10	3 050 €	0%	100%	0%	29%	18%
Kepa Ordoquy	Hendaye	déc-23	5	4	1	9	41	7	9	3 200 €	40%	60%	80%	42%	21%
Grandola	Tarnos	déc-24	75	40	35	115	41	67	9	2 931 €	65%	35%	16%	35%	
Héphaïstos	Tarnos	mars-25	1	0	1	1	37	1	10	1 757 €	100%	0%	100%	65%	30%
Plana	Billère	déc-25	41	6	35	47	43	31	12	2 076 €	95%	5%	17%	30%	24%
Total	6		124	51	73	175	38	108	9	2 344 €	67%	33%	36%	46%	25%

4° Un bilan de l'activité de suivi des bénéficiaires d'un bail réel solidaire

L'année 2025 permet de constater les demandes de reventes. Il y a eu 2 reventes en 2025.

Prix de revente			Commercialisation	
Prix de vente du BRS	Indexation prix	Travaux	Date de la revente	
Prix de vente total du logement en BRS (€) <i>Précision technique : renseigner une valeur numérique (sans le signe €). Prix incluant les éventuels travaux et parkings</i>	Quelle modalité d'indexation du prix de vente ? <i>Précision technique : menu déroulant</i>	Des montants de travaux ont-ils été pris en compte dans le prix de vente (renseigné en colonne D) ? <i>Précision technique : menu déroulant</i>	Date de l'acte de cession <i>Précision technique : menu déroulant</i>	
			Mois	Année
289 000	ICC	OUI	Décembre	2025
159 912	ICC	OUI	Décembre	2025

Le service transaction immobilière du COL est opérationnel depuis l'été 2024 pour accompagner les ménages désireux de céder leur bien.

5° La description des modalités d'information des preneurs de nouveaux baux réels solidaires

-Au moment du contrat de réservation lors de la présentation commerciale, l'équipe commerciale de l'opérateur le COL, qui réalise les opérations actuellement commercialisées, a développé un discours approprié pour expliciter les grands axes du BRS, tant sur les conditions d'accès initial, les conditions de revente à savoir le dispositif anti-spéculatif choisi, les conditions de plafonds de ressources pour les sous-acquéreurs etc..

Les contrats de réservation reprennent la totalité des articles sur le BRS pour que les accédants puissent refaire lecture avant signature de l'acte authentique.

Par ailleurs, la fédération des coopératives HLM a développé une plaquette d'information que nous laissons à disposition dans nos espaces de vente ou au siège social.

https://www.hlm.coop/sites/default/files/coophlm-brochurebrs-vd_2019_cmprs_compressed.pdf



Le COL a également réalisé ses propres dépliants.



-Au moment de la notification des projets d'actes par le notaire, ce dernier transmet également une brochure du Ministre de la Cohésion des Territoires qui reprend les grandes lignes du montage en Bail Réel Solidaire.

http://outil2amenagement.cerema.fr/IMG/pdf/117138_foncier-solidaire_8p_def_light_2_cle7d35db.pdf

-Dans le règlement de copropriété, les dispositions de la loi ELAN qui indique la répartition des droits de vote entre le preneur et l'OFS en fonction de la catégorie de la décision à prendre. Ces dispositions sont intégralement reprises pour une meilleure compréhension de tous. Le fait de les rappeler dans le BRS preneur et dans le règlement de copropriété permet de faciliter l'accès à l'information dans le temps y compris au gestionnaire, syndic gérant la copropriété.

6° Si l'organisme de foncier solidaire fait appel public à la générosité, le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les

informations relatives à son élaboration ;

NEANT

7° La liste des libéralités reçues

NEANT

ANNEXE BRS LIVRES

Opération	Commune	Voie	Nature de l'opération	Livraison des logements en BRS	Caractéristiques logements							Noms des preneurs
					Identifiant de chaque logement/ appartement	Type	Surface Habitable	Surface Utile	Redevance foncière	Prix BRS hors parking	Durée du BRS	
Nom du programme ou du bâtiment	Commune dans laquelle l'opération est réalisée	Nom de la rue	Neuf, réhabilitation/rénovation, vente de patrimoine HLM, vente HLM directe	Date de début de jouissance du bien	Identification du logement dans l'immeuble (bâtiment, étage, numéro d'appartement)	Type de logement (T1, T2 ...)	superficie du logement en m ² (surface habitable)	Superficie du logement en m ² (surface utile)	Montant mensuel total de la redevance en € pour le logement	Prix de vente total du logement en BRS (HT)	Date de signature du BRS ménage	
Héphaïstos	TARNOS	place Alexandre Viro	VEFA	23/06/2022	E11	T4	84,73	102,67	158,00 €	181 545 €	23/06/2022	
Margot	CIBOURE	avenue du Commandant Passicot	Rénovation	17/08/2023	3	T3	58,75	56,67	121,53 €	139 550 €	17/08/2023	
Maneix	AYDIUS	Chemin de Dabit	Vente	01/08/2023	Maison Maneix	T4	80	80,00	122,00 €	128 989 €	01/08/2023	
Kepa Ordoqui	HENDAYE	Rue Santiago	VEFA	19/12/23	102	T4	86,61	97,31	145,97 €	224 000 €	13/06/2023	
Kepa Ordoqui	HENDAYE	Rue Santiago	VEFA	19/12/23	103	T4	83,53	96,23	144,35 €	222 000 €	17/05/2023	
Kepa Ordoqui	HENDAYE	Rue Santiago	VEFA	19/12/23	105	T2	45,70	57,44	86,16 €	128 500 €	23/10/2023	
Kepa Ordoqui	HENDAYE	Rue Santiago	VEFA	19/12/23	303	T4	81,99	96,74	145,10 €	225 000 €	28/04/2023	
Kepa Ordoqui	HENDAYE	Rue Santiago	VEFA	19/12/23	304	T5	98,19	112,25	168,38 €	261 700 €	17/07/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	A101	T2	42,85	54,52	99,23 €	129 950 €	06/02/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	A201	T2	42,85	54,52	99,23 €	125 100 €	22/12/2022	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	A301	T2	42,85	54,52	99,23 €	123 300 €	24/01/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	A401	T2	42,18	53,85	98,01 €	134 300 €	18/12/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	A501	T2	42,27	53,94	98,17 €	121 700 €	02/02/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B001	T2	53,88	64,31	117,04 €	149 450 €	29/12/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B104	T2	52,52	63,02	114,70 €	149 350 €	19/01/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	B204	T2	52,52	63,02	114,70 €	146 800 €	01/01/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	B304	T2	52,52	63,02	114,70 €	149 350 €	19/01/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	B404	T2	52,52	63,02	114,70 €	146 800 €	20/01/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	B504	T2	52,52	63,02	114,70 €	149 350 €	31/01/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	A105	T3	65,28	77,28	140,64 €	187 900 €	24/03/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	A207	T3	65,27	77,32	140,71 €	200 750 €	30/12/2022	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	A307	T3	65,26	77,26	140,60 €	189 000 €	23/12/2022	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	A405	T3	65,27	77,28	140,65 €	194 000 €	21/11/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	A505	T3	65,28	77,33	140,73 €	180 800 €	09/03/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	B002	T3	67,78	79,63	144,92 €	191 600 €	23/01/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	B003	T3	65,24	75,74	137,85 €	183 000 €	24/05/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	B006	T3	63,95	69,95	127,31 €	168 500 €	27/12/2022	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B101	T3	65,84	76,34	138,93 €	182 100 €	27/08/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	05/12/24	B102	T3	68,82	80,70	146,87 €	196 300 €	21/11/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	B103	T3	68,62	80,55	146,60 €	195 850 €	11/09/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B107	T3	65,10	76,66	139,51 €	183 500 €	22/12/2022	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B201	T3	65,72	76,22	138,71 €	183 500 €	24/07/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	B202	T3	68,82	80,70	146,87 €	199 050 €	30/08/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B203	T3	68,62	80,57	146,63 €	197 750 €	26/02/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	B207	T3	65,09	76,65	139,49 €	185 000 €	18/09/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	B301	T3	65,72	76,22	138,71 €	185 250 €	06/09/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	B302	T3	68,82	80,74	146,94 €	200 200 €	27/11/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	B303	T3	68,63	80,56	146,62 €	192 000 €	30/12/2022	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	B307	T3	65,08	76,64	139,48 €	186 950 €	04/09/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	B401	T3	65,72	76,22	138,71 €	187 000 €	10/02/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	B402	T3	68,87	80,75	146,97 €	202 950 €	15/03/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	B403	T3	68,63	80,56	146,62 €	201 500 €	25/05/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	B407	T3	65,07	76,63	139,46 €	172 200 €	25/01/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	B501	T3	64,86	75,36	137,16 €	178 450 €	05/09/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	B502	T3	68,02	79,90	145,42 €	202 500 €	05/04/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	05/12/24	B503	T3	68,62	80,55	146,60 €	184 400 €	07/02/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	05/12/24	B507	T3	65,07	76,63	139,46 €	172 200 €	22/12/2022	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	08/01/2025	A102	T4	81,71	93,72	170,57 €	241 600 €	08/01/2025	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/01/2025	A104	T4	88,16	99,72	181,49 €	227 600 €	03/01/2025	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	08/07/2025	A106	T4	85,23	95,73	174,23 €	256 750 €	08/07/2025	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	A202	T4	81,73	93,74	170,61 €	236 150 €	02/06/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	15/09/2025	A204	T4	88,19	99,75	181,55 €	251 900 €	15/09/2025	

Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	17/03/2025	A205	T4	87,05	97,55	177,54 €	258 800 €	17/03/2025	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	31/12/24	A206	T4	87,12	99,07	180,30 €	270 100 €	30/12/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	A208	T4	85,23	95,73	174,23 €	219 100 €	24/01/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	A302	T4	81,68	93,69	170,52 €	238 150 €	29/09/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	25/09/2025	A304	T4	88,19	99,75	181,55 €	251 900 €	25/09/2025	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	21/03/2025	A305	T4	86,98	97,48	177,41 €	251 750 €	21/03/2025	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	A306	T4	87,20	99,15	180,44 €	230 850 €	16/01/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	A308	T4	85,23	95,73	174,23 €	242 800 €	22/05/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	A402	T4	87,24	98,80	179,82 €	251 800 €	27/08/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	13/10/2025	A403	T4	86,98	97,48	177,41 €	249 600 €	13/10/2025	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	A404	T4	87,20	99,15	180,44 €	260 400 €	27/08/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	30/12/2024	A406	T4	85,23	95,73	174,23 €	245 800 €	30/12/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	A502	T4	87,25	98,81	179,83 €	254 100 €	14/06/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	A503	T4	86,98	97,48	177,41 €	263 000 €	10/05/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	A504	T4	87,20	99,15	180,44 €	243 650 €	30/10/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/12/24	A506	T4	85,26	95,76	174,28 €	252 600 €	30/12/2022	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B005	T4	87,64	98,14	178,61 €	219 000 €	29/10/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	22/07/2025	B106	T4	87,64	98,14	178,61 €	244 050 €	22/07/2025	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B206	T4	87,66	98,16	178,65 €	252 600 €	28/06/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	26/12/24	B306	T4	87,68	98,18	178,69 €	248 600 €	26/12/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	04/07/2025	B406	T4	87,70	98,20	178,72 €	249 000 €	04/07/2025	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B506	T4	87,70	98,20	178,72 €	249 700 €	01/08/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	30/12/24	A103	T5	104,59	116,60	212,21 €	295 550 €	30/12/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	A203	T5	104,62	116,63	212,27 €	297 400 €	27/09/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	A303	T5	104,59	116,60	212,21 €	299 300 €	07/07/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B004	T5	99,63	111,53	202,98 €	266 600 €	29/09/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B105	T5	99,61	111,56	203,03 €	270 900 €	19/07/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	B205	T5	99,63	111,58	203,07 €	274 900 €	20/09/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	02/12/24	B305	T5	99,63	111,58	203,07 €	273 800 €	27/03/2024	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	03/12/24	B405	T5	99,71	111,66	203,21 €	279 900 €	13/09/2023	
Grandola	TARNOS	Boulevard Jacques Duclos	VEFA	21/05/25	B505	T5	99,63	111,58	203,07 €	282 400 €	21/05/2025	
Plana	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	005-C	T2	47,04	53,99	68,56 €	97 500 €	18/02/2025	
Plana	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	10/12/25	206-C	T3	67,66	79,20	100,58 €	138 700 €	12/03/2025	
Plana	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	09/12/25	406-C	T2	57,37	68,91	87,52 €	116 500 €	16/04/2025	
Plana	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	107-C	T3	69,08	80,50	102,24 €	148 000 €	10/06/2025	
Plana	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	10/12/25	308-C	T4	88,00	99,65	126,55 €	200 200 €	19/11/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	11/12/25	006-C	T2	47,76	48,71		93 693 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	11/12/25	007-C	T3	61,30	62,31		117 116 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	11/12/25	008-C	T3	68,26	69,30		131 170 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	10/12/25	106-C	T3	67,66	73,11		135 855 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	10/12/25	108-C	T4	88,00	93,62		178 017 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	10/12/25	109-C	T3	68,26	73,71		140 540 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	10/12/25	207-C	T3	69,08	74,59		140 540 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	10/12/25	208-C	T4	88,00	93,65		178 017 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	10/12/25	209-C	T3	68,26	73,80		140 540 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	09/12/25	306-C	T3	67,66	73,28		140 540 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	09/12/25	307-C	T3	69,08	74,70		140 540 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	09/12/25	309-C	T3	68,26	73,88		140 540 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	09/12/25	404-C	T5	95,23	100,88		192 071 €	02/12/2025	
Plana Sciapp	BILLERES	rue Virgilio Pena	SCIAPP	09/12/25	405-C	T4	80,38	86,03		163 963 €	02/12/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	001-S	T3	74,51	80,51	102,25 €	157 600 €	05/12/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	002-S	T2	59,21	66,24	84,12 €	134 400 €	29/08/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	003-S	T3	67,81	73,81	93,74 €	147 000 €	11/02/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	004-S	T3	67,64	74,79	94,98 €	149 000 €	14/02/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA		101-S	T3	68,26	78,76	100,03 €	143 400 €		
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	102-S	T2	47,46	58,92	74,82 €	103 100 €	08/04/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	103-S	T2	48,30	58,80	74,68 €	102 900 €	18/06/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	104-S	T3	67,81	78,31	99,45 €	145 100 €	01/07/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	105-S	T3	67,64	79,37	100,80 €	147 300 €	23/04/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	10/12/25	201-S	T3	68,26	78,76	100,03 €	146 100 €	13/08/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	10/12/25	202-S	T2	47,46	58,92	74,83 €	104 900 €	04/03/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	10/12/25	203-S	T2	48,30	58,80	74,68 €	104 700 €	04/02/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	10/12/25	204-S	T3	67,81	78,31	99,45 €	147 800 €	16/07/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	10/12/25	205-S	T3	67,64	79,37	100,80 €	150 000 €	18/09/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	301-S	T3	68,26	78,76	100,03 €	147 400 €	11/12/2025	

Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	09/12/25	302-S	T2	47,46	59,02	74,96 €	106 100 €	28/10/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	09/12/25	303-S	T2	48,07	58,57	74,38 €	105 200 €	29/08/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	09/12/25	304-S	T3	67,81	78,31	99,45 €	149 200 €	11/04/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	09/12/25	305-S	T3	67,64	79,37	100,80 €	151 200 €	14/10/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	09/12/25	401-S	T3	68,26	78,76	100,03 €	150 000 €	04/09/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	11/12/25	402-S	T4	95,75	106,25	134,94 €	219 200 €	11/12/2025	
Plana 2	BILLERES	rue Virgilio Pena	VEFA	10/12/25	403-S	T4	95,64	106,14	134,80 €	233 300 €	07/10/2025	
Héphaïstos 2	TARNOS	place Alexandre Viro	VEFA	23/03/25	D11	T4	84,52	101,74	173,00 €	190 933 €	26/03/2025	